

REGLEMENT INTERIEUR

Applicable aux membres-adhérents et stagiaires
Association Loi 1901 déclarée en Préfecture sous le n° W 273002836

Le présent règlement intérieur a pour but principalement de fixer avec précision les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'association, ainsi que divers droits et devoirs des membres et des diverses catégories de membres. Il peut être modifié à tout moment dans les conditions de la rédaction du présent règlement.

L'entraînement :

Seuls les membres adhérents et stagiaires ayant fourni un certificat médical d'aptitude à la pratique des sports de combats, à jour de leur cotisation et licence, pourront participer aux entraînements et stages. Tout autre personne sera exclue et ne pourra rentrer dans l'enceinte de la salle.

Les horaires :

Il est expressément demandé aux pratiquants de respecter les horaires, afin de ne pas perturber le déroulement des cours.

La tenue : Il est interdit de fumer dans tous les locaux, de rentrer avec ses chaussures dans la salle (autres que celles demandées), ainsi que de manger pendant les cours (chewing-gum), etc.
Pour le bien être des personnes, il est demandé de porter des vêtements de sport afin de permettre une plus grande liberté des mouvements.

Il est impératif d'avoir :

- Une paire de chaussures souples avec semelles de crêpe ou blanches qui ne laissent aucune trace sur le revêtement de sol.
- **Un protège dents, des gants, des protèges tibia et protège parties génitales et protège seins pour les filles, suite au COVID 19 Il vous est conseillé d'avoir un masque, une bouteille d'hydro alcoolique des gants latex et une paire de lunette protection plastique.**

Les pratiquants ne doivent pas porter sur eux d'objets dangereux (lunettes, montres, ceintures, bijoux, piercing, barrettes dans les cheveux, etc.). Les cheveux longs doivent être attachés.

Les accidents :

L'ACADEMIE DUBOC KRAV-MAGA 27 étant affiliée à la FKMFDA (Fédération Krav Maga France et

ACADEMIE DUBOC KRAV MAGA 27

Affiliée à la FKMFDA – ASPTT

(Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées).

Numéro de déclaration à la Préfecture de l'Eure : W 273002836

Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports

Siège social : EVREUX – Adresse administrative : 13 Rue de la Friche Patey, 27930 GRAVIGNY

Tel : 06.98.47.19.88 – Email : acad.duboc.krav27@orange.fr – Site : www.krav-maga-27.fr

disciplines associées), les pratiquants sont licenciés à cette fédération. La licence fédérale permet aux adhérents de bénéficier d'une assurance en responsabilité civile et accidents corporels auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) dans le cadre de la pratique de la discipline ou de l'exercice des activités bénévoles.

Les accidents survenant durant les heures d'entraînement ou les stages sont couverts par cette assurance. Tout accident survenu au-dehors de l'enceinte du dojo ou de la salle n'est pas pris en compte. L'assurance rembourse la quote-part restant à charge après les remboursements de la Sécurité Sociale et de l'éventuelle mutuelle.

Le jour de l'accident, il est remis une déclaration d'accident à faire remplir par un médecin et à envoyer dans un délai de 5 jours. Il est indispensable de respecter ce délai pour une prise en charge du dossier.

Le vestiaire :

Il est demandé de ne laisser aucun objet de valeur dans les vestiaires (même les lunettes).

L'ACADEMIE DUBOC KRAV-MAGA 27 décline toute responsabilité sur les vols qui pourraient être encourus.

Participation aux stages avec intervenants : obligation de participer à deux stages et au forum des associations.

Dans le cadre d'un stage, les élèves peuvent choisir leur stage. Le coût du stage sera réglé quinze voire trois semaines avant soit à la trésorière ou au président. Attention, toute personne inscrite, absente le jour du stage, ne pourra être remboursée par L'ACADEMIE DUBOC KRAV-MAGA 27.

Remboursement

Aucun remboursement n'est effectué en cours d'année par L'ACADEMIE DUBOC KRAV MAGA 27 .Tout mois commencé est dû.

Exclusion

Toute personne ne respectant pas l'éthique et la déontologie de l'Académie : professeur, assistants, membres du bureau, élèves, ou toute personne ayant proféré des menaces précédemment ou dans l'instante ou insultes sur des sites Internet, ayant des propos vulgaires, raciaux, politiques, religieux ou ayant un comportement néfaste sur l'association et irrespectueux sera interdit d'entrer dans l'académie, de participer aux stages. Elle sera immédiatement exclue de la salle ou du dojo et ne pourra prétendre à aucun remboursement de la part de l'association.

Le présent règlement est adopté et signé par le Comité Directeur.

ACADEMIE DUBOC KRAV MAGA 27

Affiliée à la FKMFDA – ASPTT

(Fédération Krav Maga France et Disciplines Associées).

Numéro de déclaration à la Préfecture de l'Eure : W 273002836

Agréée au Ministère de la Jeunesse et des Sports

Siège social : EVREUX – Adresse administrative : 13 Rue de la Friche Patey, 27930 GRAVIGNY

Tel : 06.98.47.19.88 – Email : acad.duboc.krav27@orange.fr – Site : www.krav-maga-27.fr